Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260302-0802032026-DE

DÉPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Date de convocation : 23/02//2026
Date d'affichage : 05/03/2026
Nombre de Conseillers : en exercice : 26
- présents : 20
- votants : 21

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de LAILLÉ

*Séance **du 2 mars 2026***

L'an **deux mil vingt-six,** le **deux du mois de mars** à vingt **heures**, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la mairie, sous la présidence de **Mme Françoise LOUAPRE, Maire.**

Présents : Mme Françoise LOUAPRE . Mme CHATELAIN-LE COURIAUD . M. VUICHARD. M. BERHAULT . Mme GUINGO . M. PERREUL . M. LEMESLE . Ms HERVÉ . SOUFFLET . GILLOT . Mme TOURNOUX . M. MOSSET . Mme PELOIS . M. MORANGE . Mme TOURON . Ms CHARTIE . JORE . Mmes CAPLAN . MOINEAU . Mme GAUTHIER.

Absents excusés : Mme FOULLOUS-LOPINET . Mme BRIAND . M. MONSIGNY . Mme HOUSSIN . M. MARTIN.

Absents excusés ayant donné pouvoir : M. LATOUCHE à Mme GAUTHIER

Mme CAPLAN a été nommée secrétaire.

****

N°8

OBJET : <u>Convention de mise à disposition de la salle de la Buterne à l'ITEP de RENNES – Approbation et autorisation à Mme la Maire de la signer</u>

M. Matthieu MORANGE, Conseiller Municipal délégué au Sport, expose au Conseil Municipal la demande de l'Institut Thérapeutique Éducatif et Pédagogique (ITEP) de RENNES pour utiliser la salle de la Buterne les 4, 11, 18 et 25 mars et 1er et 8 avril 2026 de 10 h à 11 h.

Cette mise à disposition s'effectuerait sur la base d'un tarif de 11.50 € / heure soit 69 € pour les 6 séances.
Il précise que ce tarif est calqué sur celui qui est appliqué au Département pour l'utilisation des équipements sportifs communaux par le collège Marie Curie.

A l'unanimité après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Envoyé en préfecture le 05/03/2026
Reçu en préfecture le 05/03/2026
Publié le
ID : 035-213501398-20260302-0802032026-DE

- d'approuver la convention telle que présentée en annexe,
- d'autoriser Mme la Maire à la signer.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

La Maire, *La secrétaire de séance,*





Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication ou notification du 05/03/2026

La Maire, *La secrétaire de séance,*



